

6. Informations sur les aspects sociaux de l'activité du Groupe

Le groupe CDA opère sur le marché des loisirs actifs de type sportif et/ou d'espaces de loisirs, qui présentent un caractère de saisonnalité extrêmement marqué.

La structure des emplois et l'organisation du travail sont directement corrélées aux spécificités professionnelles et géographiques de ces métiers, ce qui amène à privilégier une organisation décentralisée des dispositifs de gestion des ressources humaines au plus près des réalités sociales et humaines de l'exploitation. Les sociétés du groupe partagent en outre des valeurs fortes en matière de qualité du management, de négociation sociale, de prévention, de sécurité du travail, de formation et d'insertion dans le tissu social.

Les informations sociales publiées ci-après sont basées sur un périmètre correspondant aux sociétés intégrées globalement pour la France qui comprennent depuis l'exercice 2004/2005 la station de ski de Serre Chevalier 1350 et le parc animalier Planète Sauvage.

Des informations sont données sur les filiales étrangères intégrées au groupe. Enfin, une information globale est apportée sur les effectifs et les charges de personnel au niveau de l'ensemble du groupe CDA.

6.1 Informations sociales sur les sociétés françaises intégrées au groupe Compagnie des Alpes

6.1.1 Les effectifs

- **L'effectif total**

Au 30 septembre 2005, 1 518 personnes travaillent dans les différentes implantations du groupe Compagnie des Alpes.

Effectif total du groupe CDA pour la France au 30 septembre 2005

(Nombre de salariés présents)	Permanents	CDD	Saisonniers	Autres (vacataires ; cachets)	Total	Domaines skiables	Parcs de loisirs	Holding
au 30/09/2005	987	82	439	10	1 518	710	768	40
au 30/09/2004	925	60	477	17	1 479	647	787	45
au 30/09/2003	920	55	415	40	1 430	628	760	42

La date de clôture du 30 septembre correspond à une période de faible activité ; 65 % de l'effectif est composé de salariés permanents. 86 % des saisonniers présents travaillent dans les parcs de loisirs.

En pleine saison, la répartition entre salariés permanents et non-permanents est très différente ; les effectifs permanents représentent 22 % de l'effectif total dans les domaines skiables au 31/03/2005 et 29 % dans les parcs de loisirs au 31/08/2005.

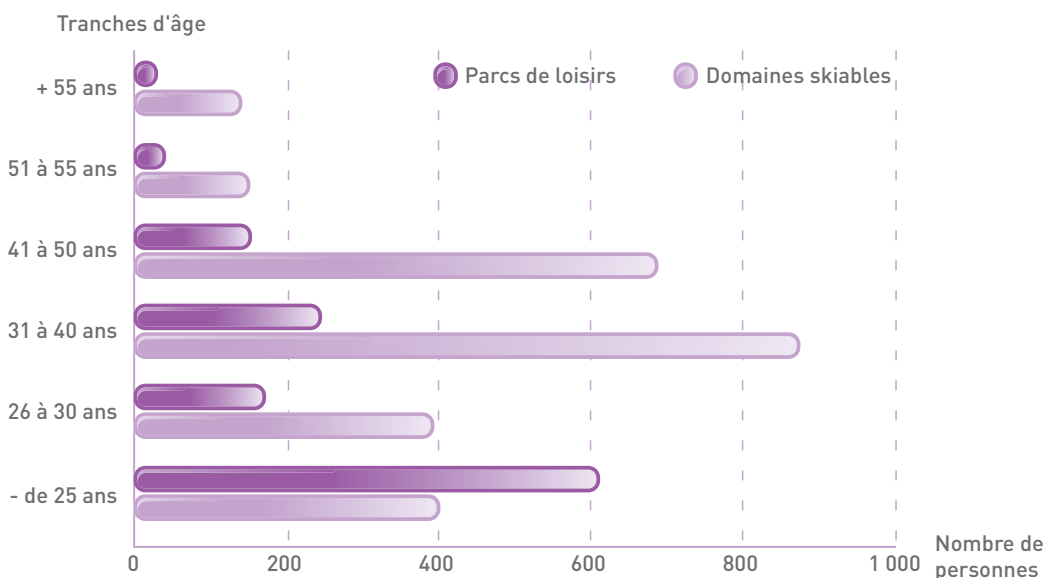
Les variations mensuelles peuvent être synthétisées comme suit :

Effectif moyen mensuel en équivalent temps plein pour les sociétés françaises du groupe CDA

Mois	10/04	11/04	12/04	01/05	02/05	03/05	04/05	05/05	06/05	07/05	08/05	09/05	Effectif total moyen
Domaines skiables	664	702	1 723	2 516	2 569	2 542	2 299	749	674	814	811	698	1 412
Parcs de loisirs	814	502	476	494	553	730	1 249	1 344	1 371	1 662	1 568	1 056	985
Holding	34	33	32	36	36	36	36	36	37	38	38	40	36
Total 2004/2005	1 512	1 237	2 231	3 046	3 158	3 308	3 584	2 129	2 082	2 514	2 417	1 794	2 433
Total 2003/2004	1 393	1 178	2 062	2 906	2 984	3 233	3 637	2 141	2 033	2 355	2 448	1 709	2 340
Total 2002/2003	1 361	1 147	2 012	2 790	2 842	3 092	3 476	2 020	2 062	2 348	2 383	1 697	2 269

• Répartition par tranches d'âge et par ancienneté de l'effectif total

Pyramide des âges du groupe CDA par métier (effectifs pleine saison 2004/2005 - Périmètre France)



La répartition par tranches d'âge de l'effectif du groupe varie fortement selon les activités et les périodes de l'année.

En pleine saison, l'effectif des parcs de loisirs est composé pour moitié de jeunes de moins de 25 ans (contrats saisonniers et vacataires essentiellement), tandis que dans les domaines skiables 59,2 % du personnel a entre 31 et 50 ans.

• L'ancienneté

Répartition par ancienneté des salariés du groupe CDA pour le périmètre France en pleine saison (en pourcentage)

(Ancienneté)	< 1 an	1 à - de 4 ans	4 à - de 10 ans	10 à - de 15 ans	15 ans et plus
Domaines skiables au 31/03/2005	22,6 %	19,5 %	23,6 %	8,8 %	25,5 %
Domaines skiables au 31/03/2004	22,8 %	17,4 %	22,6 %	11,3 %	25,9 %
Domaines skiables au 31/03/2003	18,2 %	23,4 %	25,8 %	9,7 %	22,9 %
Parcs de loisirs au 31/08/2005	71,1 %	9,3 %	10,9 %	4,6 %	4,1 %
Parcs de loisirs au 31/08/2004	50,1 %	30,0 %	11,6 %	4,7 %	3,6 %
Parcs de loisirs au 31/08/2003	77,5 %	10,1 %	6,7 %	3,8 %	1,9 %
 Holding au 30/09/2005	35,0 %	25,0 %	30,0 %	7,5 %	2,5 %
Holding au 30/09/2004	11,1 %	24,4 %	17,8 %	11,1 %	35,6 %
Holding au 30/09/2003	4,8 %	19,0 %	19,0 %	16,7 %	40,5 %

L'ancienneté du personnel est corrélée à la pyramide des âges dans les différents métiers du groupe ; elle est plus élevée dans les domaines skiables que dans les parcs de loisirs. Ainsi au 31/03/2005, 57,9 % des salariés des domaines skiables ont plus de quatre ans d'ancienneté contre 19,6 % dans les parcs de loisirs.

• Mouvements de personnel

- Les Entrées

Nombre d'entrées au sein des sociétés du groupe CDA pour le périmètre France au cours de l'exercice 2004/2005

(Nombre d'entrées en 2004/2005)	Permanents	CDD de remplacement et/ou de surcroit de travail	Saisonniers	Total
Domaines skiables	40	180	2 125	2 345
Parcs de loisirs	27	634	1 372	2 033
Holding	14	1	0	15
Total	81	815	3 497	4 393

NB : Les contrats de vacataires et les cachets sont exclus des données ci-dessus. A titre indicatif, les entrées des vacataires et des personnes payées au cachet s'établissent durant l'exercice au nombre de 22 643.

Les entrées de personnel enregistrées durant l'exercice concernent aussi bien les hommes que les femmes (respectivement 52 % et 48 % des entrées) et surtout des non-permanents. 81 % d'entre eux sont des saisonniers.

Compte tenu des spécificités propres à chaque métier, le groupe Compagnie des Alpes a choisi d'adopter une gestion décentralisée en matière d'embauche de son personnel, ce qui amène les filiales à définir elles-mêmes leur politique de recrutement.

Dans les stations de sports d'hiver, la durée moyenne d'un contrat saisonnier est de dix-huit semaines. Les contrats des anciens saisonniers sont reconduits en priorité d'une saison à l'autre selon l'article 16 de la Convention collective nationale des exploitants de Téléphériques et Engins de Remontées Mécaniques. Aussi, 86,7 % des personnels présents la saison passée sont revenus en 2005.

Les sociétés de domaines skiables recrutent à partir des candidatures spontanées reçues en privilégiant les candidats ayant une expérience dans les remontées mécaniques ou dans des domaines techniques. Pour des postes plus spécifiques, les entreprises font appel à l'ANPE ou à la presse locale.

Dans les parcs de loisirs, la durée moyenne d'un contrat saisonnier est de seize semaines. En vertu de l'article 4 Titre VII de la Convention collective nationale sur les Espaces de loisirs, d'attractions et culturels, les saisonniers bénéficient d'une priorité de réembauche et perçoivent une indemnité de fin de contrat s'ils ne sont pas repris à l'issue de la quatrième saison.

Le processus de recrutement, harmonisé sur l'ensemble des sites, se déroule en plusieurs étapes : les offres de postes vacants sont diffusées auprès des ANPE locales, par la presse, par affichage, par Internet et par mailing auprès d'organismes partenaires.

Afin de mieux maîtriser la gestion du recrutement et du suivi des contrats du personnel, Grévin & Cie a développé un mode d'administration des candidatures utilisant Internet et le réseau intranet de l'entreprise valable pour tous ses sites.

- Les sorties

Nombre de sorties au sein des sociétés du groupe CDA pour le périmètre France au cours de l'exercice 2004/2005

(Nombre de sorties)	Démissions	Licenciements	Fins de contrats	Périodes d'essai	Retraites et préretraites	Décès	Total
Domaines skiables	48	5	2 301	15	20	1	2 390
Parcs de loisirs	127	41	1 896	58	1	1	2 124
Holding	2	5	1	0	0	0	8
Total 2004/2005	177	51	4 198	73	21	2	4 522
Total 2003/2004	200	55	4 261	77	12	5	4 610
Total 2002/2003	194	81	4 235	79	7	3	4 599

NB : Les contrats de vacataires et les cachets sont exclus des données ci-dessus. A titre indicatif, les sorties pour cause de fins de contrats pour les vacataires et les cachets s'établissent durant l'exercice au nombre de 22 889.

6.1.2 Les rémunérations

• Les charges de personnel du groupe CDA pour le périmètre France

Pour l'exercice 2004/2005, les charges de personnel du groupe Compagnie des Alpes pour la France s'élèvent au total à 101,92 M€. Le détail de ces charges apparaît dans le tableau suivant :

Charges de personnel (en millions d'euros)	2002/2003 ⁽¹⁾	2003/2004 ⁽¹⁾	2004/2005	Variation entre 2003/04 et 2004/05
Rémunérations ⁽²⁾ (y compris éléments annexes du salaire)	59,54	63,85	67,38	6 %
Charges sociales	21,94	26,91	29,42	9 %
Intéressement et participation	4,25	4,74	5,13	8 %
Total	85,73	95,50	101,93	7 %

(1) Après retraitement du changement de mode de consolidation de CMB (Chamonix) et de CMBF (Courmayeur).

(2) La rémunération prise en compte concerne uniquement celle soumise à charges sociales.

- La rémunération moyenne mensuelle par métier (personnel permanent)

Rémunération moyenne ventilée par métier et par sexe
pour le personnel permanent des sociétés intégrées pour la France

(en euros)		Cadres		Techniciens Agents de maîtrise		Ouvriers Employés	
		Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
2004/05	Domaines skiables (2004/2005)	4 116	3 402	2 496	2 337	2 056	1 862
	Parcs de loisirs (2004/2005)	4 565	3 715	2 049	1 796	1 550	1 367
2003/04	Domaines skiables (2003/2004)	4 410	3 468	2 675	2 429	2 128	1 945
	Parcs de loisirs (2003/2004)	4 622	3 779	2 030	1 782	1 519	1 426

Pour les domaines skiables, les rémunérations moyennes ont diminué par rapport à l'exercice précédent. Les plus fortes baisses concernent les cadres hommes (- 6,7 %) et les techniciens - agents de maîtrise hommes (- 6,7 %).

Concernant les parcs de loisirs, les baisses sont moins importantes et la rémunération moyenne des ouvriers – employés hommes enregistrent une hausse de 2 %.

6.1.3 L'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes

- Sur l'effectif total

29 % de l'effectif permanent du groupe CDA est composé de femmes, tandis que l'effectif non-permanent comporte autant de femmes que d'hommes. Cependant cette proportion varie selon le métier ; si les domaines skiables sont composés majoritairement d'hommes (79 % des effectifs), l'activité parcs de loisirs est plus féminisée puisque 52 % du personnel sont des femmes.

- Sur l'effectif cadres

33,9 % de l'effectif cadre des sociétés françaises intégrées au groupe Compagnie des Alpes sont des femmes.

Pour les parcs de loisirs, cette proportion s'élève à 45,2 %.

6.1.4 L'organisation du temps de travail

- Durée du travail

La durée du travail est de 35 heures hebdomadaires en moyenne dans les sociétés françaises du groupe, avec une modulation du temps de travail en fonction des saisons et des statuts.

- Le nombre d'heures travaillées

(en milliers d'heures)	Nombre d'heures travaillées	Nombre d'heures supplémentaires
Domaines skiables	2 324	26
Parcs de loisirs	1 457	24
Holding	65	0
Total 2004/2005	3 846	50
Total 2003/2004	3 814	37
Total 2002/2003	3 734	32

NB : Pour l'exercice 2004/2005 sur le périmètre France.

Les heures supplémentaires représentent 1,3 % du nombre d'heures travaillées.

Les non-permanents sont ceux qui accomplissent le plus d'heures supplémentaires : 73,1 % d'entre elles sont effectuées par cette catégorie de personnel.

6.1.5 L'absentéisme

Journées d'absence ventilées par motif (Périmètre France)

(En nombre de jours)	Accidents du travail	Maladie	Maternité ou paternité	Absences non payées	Autres	Total	Taux d'absentéisme (%)
En 2004/2005	5 036	13 575	2 292	7 276	422	28 601	3,2 %
En 2003/2004	4 794	13 289	2 167	4 961	602	25 813	3,0 %
En 2002/2003	5 726	14 283	2 284	5 229	638	28 160	3,4 %

Pour 2004/2005, le taux d'absentéisme augmente légèrement (+ 0,2 point) par rapport à l'exercice précédent.

La maladie explique la moitié des absences tandis que les absences non payées en représentent le quart. Ces dernières enregistrent une forte progression par rapport à l'exercice précédent.

6.1.6 L'hygiène et la sécurité

(Périmètre France)	Nbre d'accidents avec arrêt supérieur à 24 heures	Nbre de jours d'arrêt	Durée moyenne des arrêts de travail (en j) (1)	Taux de fréquence (2)	Taux de gravité (3)
En 2004/2005	233	4 960	29,4	48,2	1,4
En 2003/2004	256	4 535	17,7	68,4	1,2
En 2002/2003	425	5 564	13,1	116	1,5

(1) Nombre de jours d'arrêt/nombre d'arrêt.

(2) Nombre d'accidents avec arrêt de plus de 24 h x 1 000 000 / nombre d'heures travaillées.

(3) Nombre de jours d'arrêt x 1 000 / nombre d'heures travaillées.

La fréquence des accidents du travail continue à diminuer de manière importante.

Conformément à la loi du 31/12/1991 et au décret du 05/11/2001, des documents d'évaluation des risques professionnels sont établis et actualisés régulièrement. Ils comportent l'identification des risques par métier et par poste ainsi que des plans d'actions. Ils s'appliquent à tous les secteurs, à tous les niveaux hiérarchiques et à tous les salariés quel que soit leur statut.

Pour les domaines skiables, les principaux risques identifiés sont les chutes et les déplacements à skis. Pour les parcs de loisirs, les accidents liés au travail en hauteur, aux déplacements à l'intérieur des sites et au travail de la restauration collective constituent les principaux risques.

6.1.7 Les relations professionnelles et le bilan des accords collectifs

• La représentation du personnel

(Périmètre France)	Nombre de représentants du personnel	Nombre de délégués syndicaux
Domaines skiables	119	15
Parcs de loisirs	24	7
Holding	3	0
Total 2004/2005	146	22
Total 2003/2004	136	12
Total 2002/2003	124	16

Pour le périmètre France, la représentation du personnel est assurée au total par 146 représentants du personnel et par 22 délégués syndicaux.

• Accords collectifs conclus durant l'exercice

Nombre d'accords collectifs conclus par les sociétés françaises intégrées au groupe CDA

	Rémunération	Intéressement	Organisation du temps de travail	Autres	Total
Domaines skiables	5	6	2	2	15
Parcs de loisirs	1	1	0	1	3
Holding	0	1	0	0	1
Total	6	8	2	3	19

Pour les accords sur la rémunération, il s'agit de la négociation annuelle sur les salaires et les primes ainsi que des accords spécifiques d'entreprises.

Les accords sur l'intéressement concernent soit la mise en place de celui-ci, soit l'attribution d'une prime exceptionnelle d'intéressement conformément à la loi n° 2005-842 du 26/07/2005. CDA et CDA-DS ont conclu un accord d'intéressement groupe.

Les deux accords collectifs signés sur l'organisation du travail touchent à la mise en œuvre de la journée de solidarité créée par la loi du 30/06/2004.

Enfin, la branche parcs de loisirs a signé un accord de plan d'épargne groupe Grévin & Cie.

• Subventions allouées aux représentations du personnel

Les subventions allouées aux représentations du personnel s'élèvent à 0,42 M€ pour l'ensemble du groupe Compagnie des Alpes.

0,37 M€ ont été attribués par les domaines skiables et 0,05 M€ par les parcs de loisirs.

6.1.8 La formation

(2004/2005 Périmètre France)	Nombre de personnes physiques ayant bénéficié d'une formation(*)	Nombre d'heures de formation
Domaines skiables	1 259	24 041
Parcs de loisirs – France	1 475	15 250
Holding	25	822
Total 2004/2005	2 759	40 113
Total 2003/2004	2 522	36 256
Total 2002/2003	2 189	30 920

(*) Une personne ayant bénéficié de plusieurs formations n'est comptabilisée qu'une seule fois.

L'effort de formation se poursuit puisque le nombre de personnes physiques ayant bénéficié d'une formation et le nombre d'heures de formation ont crû respectivement de 9,4 % et de 10,6 %.

Les pôles parcs de loisirs et domaines skiables sont attentifs aux dispositions visant à assurer la formation de leur personnel.

Chaque site définit un plan de formation par site qui référence l'ensemble des formations à organiser sur l'année pour toutes les catégories de personnel.

La politique de formation des domaines skiables dépend des objectifs définis par les Directions, des souhaits individuels et des obligations réglementaires. Les formations recouvrent le domaine technique et de plus en plus les domaines du commercial et du management.

Les saisonniers font toujours l'objet de formations spécifiques avant le début de la saison.

6.1.9 L'emploi et l'insertion des travailleurs handicapés

Les sociétés françaises intégrées au groupe Compagnie des Alpes comptent au total 53 travailleurs handicapés dans leurs effectifs dont 9 ont été recrutés durant l'exercice. Par ailleurs, 0,41 M€ ont été versés à des organismes employant des travailleurs handicapés.

6.1.10 La sous-traitance

Les opérations réalisées en sous-traitance générale représentent 5,39 M€ sur l'exercice, soit environ 2 % des charges d'exploitation.

Les sociétés s'assurent que leurs sous-traitants respectent les dispositions des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail.

6.1.11 Le groupe et la responsabilité citoyenne

• Impact économique du groupe

– Les contributions financières

Par le biais de divers prélèvements et taxes (taxes professionnelles pour 7,35 M€, redevances de concession des domaines skiables pour 5,57 M€, taxe loi Montagne pour 9,02 M€), la Compagnie des Alpes est un important contributeur des ressources utilisées par les collectivités territoriales pour l'aménagement et la solidarité.

Au total, ces contributions représentent 5,8 % du chiffre d'affaires réalisé sur le territoire français.

- La répartition géographique du personnel

Grâce à l'implantation de ses filiales sur différents départements de France et par l'embauche de personnel venant de régions variées, le groupe CDA participe activement à la vie économique nationale. De fait, 34 % de son personnel vivent dans la région Rhône-Alpes, 29 % en Picardie et 24 % en Ile-de-France.

Dans les domaines skiables, le bassin d'emploi est très localisé car 79 % du personnel réside dans les deux Savoie. Les sociétés du groupe sont le premier employeur et le premier contributeur de ressources financières des communes sur lesquelles elles sont implantées.

Dans les parcs de loisirs, le bassin d'emploi est un peu plus étendu. La moitié du personnel vient de l'Oise et 40 % de l'Ile de France, parmi lesquels 33 % viennent du Val d'Oise, en raison de l'implantation du Parc Astérix qui concentre 73 % de l'effectif total moyen (en équivalent temps plein) des parcs de loisirs.

• Les relations avec les milieux associatifs et de l'éducation

- Les relations avec le milieu associatif

Le budget accordé à des associations à but non lucratif est estimé à 0,57 M€ pour cet exercice.

Pour les sociétés de domaines skiables, il s'agit essentiellement de sponsoring de clubs de sport et de ski clubs, de participation à des manifestations organisées par des partenaires extérieurs, de facilités d'accès aux remontées mécaniques lors de sorties scolaires ou, dans les stations de Serre Chevalier, d'un accueil pour les équipes de ski (FFS, Comité Alpes Provence) pour favoriser leur entraînement. En toute occasion, elles participent au développement des stations.

Pour les parcs de loisirs, on peut citer Parc Astérix qui offre des aides logistiques à des associations locales et aussi l'Aquarium de Saint-Malo où des événements sont organisés en partenariat avec l'association "Mer Fragile".

- Les relations avec le milieu éducatif

Les sociétés du groupe participent à la formation des jeunes en accueillant chaque année de nombreux lycéens et étudiants comme stagiaires.

(2004/2005 Périmètre France)	Nombre de stagiaires	Nombre de contrats d'apprentissage	Nombre de contrats de de qualification/ professionnalisation
Domaines skiables	133	6	3
Parcs de loisirs	110	21	68
Holding	0	0	0
Total 2004/2005	243	27	71
Total 2003/2004	255	19	82
Total 2002/2003	229	17	77

Alors que le nombre total de contrats de qualification diminue, le nombre total de stagiaires au sein du groupe reste stable et celui de contrats d'apprentissage augmente de 42 % par rapport à l'exercice précédent.

Les domaines skiables s'impliquent dans la formation des jeunes en accueillant des stagiaires, tandis que les parcs de loisirs privilégient les contrats d'apprentissage et de qualification.

6.2. Informations sociales sur les filiales étrangères intégrées au groupe CDA

Les filiales étrangères intégrées au groupe Compagnie des Alpes interviennent dans le métier parcs de loisirs.

6.2.1 Les effectifs

Au 30/09/2005, 982 personnes travaillent dans les parcs de loisirs situés à l'étranger et appartenant au groupe Compagnie des Alpes, et 80 % de l'effectif sont composés de non-permanents ; cette proportion reste relativement stable selon la saison d'activité. Néanmoins, comme pour la France, l'effectif moyen mensuel connaît d'importantes variations selon la saison d'activité :

Effectif moyen mensuel en équivalent temps plein pour les parcs de loisirs étrangers intégrés au groupe CDA

Mois	10-04	11-04	12-04	01-05	02-05	03-05	04-05	05-05	06-05	07-05	08-05	09-05	Effectif total moyen
Effectif moyen mensuel	885	361	274	263	278	609	871	949	972	1 066	1 101	605	686

Un plan de restructuration a été mis en œuvre par la société Dolfinarium Harderwijk B.V. aux Pays-Bas entraînant le licenciement de 51 personnes durant l'exercice 2004/2005.

Au 30/09/2005, plus de la moitié de l'effectif est âgée de moins de 25 ans et a moins d'un an d'ancienneté.

Les entrées au sein des parcs de loisirs étrangers concernent à 94 % des non-permanents. Parmi eux, 65 % ont été embauchés pour un CDD de remplacement et/ou de surcroît de travail et 25 % ont été recrutés dans le cadre d'un contrat saisonnier.

6.2.2 Les rémunérations

Charges de personnel (en millions d'euros)	2003/2004	2004/2005	% de variation
Rémunérations ⁽¹⁾ (y compris éléments annexes du salaire)	11,92	12,82	8 %
Charges sociales	2,37	2,43	3 %
Intéressement et participation	0,00	0,00	-
Total	14,29	15,25	7 %

(1) La rémunération prise en compte concerne uniquement celle soumise à charges sociales.

Rémunération moyenne ventilée par métier et par sexe pour le personnel permanent des parcs de loisirs étrangers

(en euros)	Cadres		Techniciens Agents de maîtrise		Ouvriers Employés	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
	3 713	3 563	2 252	2 183	2 037	1 840

6.2.3 Autres informations

L'effectif des parcs de loisirs à l'étranger comprend 48 % de femmes. Cette proportion tient à l'importance de celles-ci parmi les non-permanents. Les hommes représentent 71 % du personnel cadre.

Chaque filiale respecte la législation en vigueur dans le pays où elle est implantée. Ainsi, au sein des parcs de loisirs implantés à l'étranger la durée hebdomadaire du travail varie de 38 heures aux Pays-Bas (Hellendoorn ; Dolfinarium) à 48 heures en Angleterre (Pleasurewood Hills).

Les parcs de loisirs à l'étranger ont enregistré 947 jours d'absence dont 69 % sont des absences pour maladie.